



Prise de position sur la transition énergétique

Mountain Wilderness Suisse

1. Résumé

En tant qu'organisation de protection des Alpes, Mountain Wilderness Suisse s'engage pour la préservation des espaces sauvages de montagne. Ceux-ci ont une valeur inestimable : ce sont les derniers refuges à grande échelle pour de nombreuses espèces animales et végétales, dans lesquels la nature peut se développer librement. Les dynamiques naturelles, telles qu'elles se produisent par exemple dans les contreforts des glaciers, sont rares et donc dignes de protection. La Suisse, dont les Alpes représentent 60% du territoire, joue un rôle important dans la préservation des paysages naturels alpins. Il est de notre responsabilité de permettre aux générations futures de découvrir ces paysages fascinants.

Dans la recherche de sites appropriés pour de nouveaux projets de production d'énergie à partir du soleil, du vent et de l'eau, ces mêmes zones montagneuses sont de plus en plus souvent mises en avant. Le rayonnement solaire en montagne permet un meilleur rendement et une plus grande part de production d'électricité en hiver pour les installations photovoltaïques, les cols offrent des conditions de vent intéressantes pour les éoliennes et les glaciers des capacités futures pour les centrales hydroélectriques. En raison de leur isolement, ces espaces sont invisibles pour de nombreuses personnes ou sont perçus comme des "espaces libres exploitables". Comme les activités humaines sont réduites en montagne, les revendications et les groupes d'intérêts sont également moins nombreux que sur le Plateau, par exemple, où la densité de population est élevée.

Du point de vue de Mountain Wilderness Suisse, la construction dans les espaces sauvages en montagne est extrêmement problématique. Elle est en outre inutile au vu de l'énorme potentiel de développement des énergies renouvelables dans les zones déjà construites et aménagées de Suisse. La pression politique et sociale en faveur d'un tournant énergétique rapide est actuellement très élevée. Mountain Wilderness Suisse reconnaît la nécessité d'un développement urgent des énergies renouvelables. Mais pour nous, il est clair que le tournant énergétique et la protection de la nature sauvage et de la biodiversité doivent aller de pair. Le tournant énergétique doit se faire dans le respect de la nature sauvage.

2. Positions et recommandations

Principes

Revendication 1 : Des mesures politiques efficaces pour augmenter la sobriété énergétique. Des signaux et des mesures politiques efficaces doivent être pris pour réduire la consommation (d'énergie) dans le secteur public, la société et l'industrie.

Exigence 2 : Des mesures politiques efficaces pour augmenter l'efficacité énergétique. Avant de construire d'autres installations destinées à la production d'énergie, il convient d'exploiter le potentiel d'économie d'énergie dans tous les domaines (industrie, habitat, mobilité, consommation) en prenant des mesures pour une utilisation efficace de l'énergie et contre le gaspillage.

Exigence 3 : Produire et stocker l'énergie là où elle est nécessaire. La production d'électricité in situ doit être encouragée. Les possibilités de production et de stockage d'énergie dans les zones habitées doivent être exploitées.

Exigence 4 : Pas de nouvelles constructions pour la production d'énergies renouvelables dans les zones protégées et les zones de haute qualité sauvage¹. Les zones protégées et les zones de haute qualité faunique doivent rester libres de toute nouvelle infrastructure. Les objectifs de protection ne doivent être ni assouplis ni supprimés.

Exigence 5 : Nouvelles installations de production d'énergie uniquement dans des zones déjà construites et équipées. Il faut d'abord exploiter le potentiel des zones déjà construites et équipées. Les nouvelles constructions nécessitent une planification minutieuse et doivent être conçues de la manière la plus respectueuse possible du paysage et de l'environnement. Cela implique de faibles émissions lors de la construction et de l'entretien, ainsi que l'obligation de démontage.

Exigence 6 : Les nouveaux aménagements ne doivent être réalisés qu'en dernier recours. Pour Mountain Wilderness Suisse, les nouvelles installations de production d'énergie qui nécessitent de nouveaux aménagements territoriaux ne sont autorisées que lorsque le potentiel des énergies renouvelables dans les zones déjà construites et aménagées ainsi que le potentiel d'économie d'énergie ont été entièrement exploités.

Appliqués aux différentes énergies renouvelables, ces principes signifient impliquent :

Photovoltaïque

Mountain Wilderness Suisse voit le plus grand potentiel de développement dans le photovoltaïque (PV). Cette expansion doit être décentralisée. L'électricité doit être produite autant que possible là où elle est consommée, c'est-à-dire que le développement se concentre sur le Plateau. Les avantages de la situation alpine (moins de brouillard, plus de rayonnement solaire) peuvent également être exploités sur les zones bâties. Dans les zones de montagne, il convient de promouvoir les installations photovoltaïques sur les infrastructures existantes, par exemple sur et autour des bâtiments, le long des voies de circulation et des parkings, sur les paravalanches, les pylônes des téléphériques ou sur les barrages. Les parcs solaires isolés de haute altitude sont à éviter. S'ils sont indispensables à la sécurité de l'approvisionnement, ils doivent être planifiés à un niveau supérieur sur des sites déjà équipés (p. ex. zones touristiques intensives comme les domaines skiables).

Exigence 7 : Offensive solaire sur le Plateau par la promotion de systèmes d'approvisionnement en énergie décentralisés et régionaux avec PV. Pour ce faire,

¹ Selon l'étude «Le potentiel de la nature sauvage en Suisse» de Moos et al. 2019.

il convient de former les spécialistes nécessaires et d'envisager l'adhésion de la Suisse à l'Alliance solaire européenne.

Exigence 8 : Réaliser des installations PV alpines uniquement sur des infrastructures existantes et conformément à la planification d'ordre supérieur dans des zones déjà construites et équipées.

Énergie hydraulique

Du point de vue de Mountain Wilderness Suisse, le potentiel de l'énergie hydraulique en Suisse est déjà épuisé. Les nouvelles constructions ainsi que le développement de la petite hydroélectricité sont à éviter en raison de leur impact négatif sur la nature (biodiversité) et l'homme (paysage). Les microcentrales hydrauliques situées en altitude, par exemple dans les cabanes du CAS, font exception. L'augmentation de l'efficacité et l'extension des grandes installations hydroélectriques existantes sont prioritaires pour Mountain Wilderness Suisse tant qu'elles se font dans le respect de l'environnement et de la nature sauvage. Cela signifie par exemple que les débits résiduels prescrits par la loi doivent être respectés.

Exigence 9 : Augmenter l'efficacité et l'extension des infrastructures hydroélectriques déjà existantes dans une mesure compatible avec l'environnement, afin de pouvoir renoncer à de nouvelles constructions.

Énergie éolienne

L'énergie éolienne pourrait contribuer à la production d'électricité en hiver dans l'avenir en Suisse. Comme pour le photovoltaïque, les parcs éoliens en montagne doivent être encouragés dans les zones déjà construites et équipées (par exemple le long des infrastructures de transport, au sommet des cols, dans les stations de ski). Dans les régions de montagne peuplées, les petites éoliennes destinées à un usage personnel peuvent également constituer une alternative, à condition qu'elles soient placées à proximité des bâtiments. Les effets négatifs sur la nature et l'homme (ombres portées, nuisances sonores, migration des oiseaux) doivent être pris en compte et soigneusement évalués.

Exigence 10 : Promouvoir l'énergie éolienne en complément du PV alpin dans les zones déjà construites et équipées.

Autres énergies renouvelables

D'autres formes d'énergies renouvelables, comme par exemple la biomasse et la géothermie, ne sont pas prises en compte dans cette prise de position, car leur utilisation et leur développement ne concernent actuellement que partiellement les zones de montagne.

3. Conclusion

Si la Suisse veut respecter ses objectifs énergétiques et freiner le changement climatique, la transition énergétique doit avoir lieu. Celui-ci ne peut et ne doit cependant pas se faire au détriment des dernières régions sauvages non exploitées. Mountain Wilderness Suisse est convaincue qu'avec des mesures d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et un développement réfléchi des énergies renouvelables, il est possible d'assurer un approvisionnement énergétique tout en préservant les derniers paysages naturels de Suisse. Le potentiel de production et de stockage d'énergie est abondant en Suisse dans les zones déjà construites et aménagées, et ce sans mettre en danger les habitats naturels et la nature sauvage.

Adopté par le comité de Mountain Wilderness Suisse le 1er septembre 2022.